



Gardien-brigadier de police municipale (h/f) – Brigade de nuit **Poste à temps complet**

Idéalement située au pied du Vercors, au carrefour de la Vallée du Rhône et du sillon alpin, Bourg de Péage est à 45 min de Grenoble, 1h15 de Lyon et à 10 minutes de la gare Valence TGV. En rejoignant nos équipes, vous aurez l'occasion de découvrir les nombreux atouts de la Ville, notamment le Bois des Naix, un véritable écrin de verdure de 12 hectares et les quais de l'Isère. Bourg de Péage s'attache à être une ville accueillante, dynamique, qui cultive l'art du bien vivre ensemble. La Ville bénéficie d'équipements modernes, de services publics de qualité, d'un espace économique de 70 hectares, d'un tissu associatif particulièrement riche et de nombreuses animations festives, sportives et culturelles qui rythment l'année.

Placé sous la responsabilité du chef de service de police municipale, le gardien de police municipale effectue des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique, auprès de la population sur des heures de nuit.

Missions

Activités principales

Sous la responsabilité du chef du service de la police municipale, l'agent(e) sera chargé(e) du maintien du bon ordre et de la tranquillité publique et plus particulièrement :

- de la lutte contre l'insécurité sur le territoire communal,
- de la lutte contre le trafic de stupéfiants
- de la lutte contre les délits routiers et rodéos urbains
- de la sécurité des bâtiments communaux, mais aussi des manifestations sur les voies publiques
- de lutter contre l'occupation illégale du domaine public, les infractions à la Loi pénale et les attroupements

Relations fonctionnelles

- Contact direct avec la population.
- Transmission journalière d'informations aux responsables hiérarchiques et échanges permanents avec les acteurs de la sécurité
- Participation aux dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.
- Relations avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif.

Situation fonctionnelle

- Placé hiérarchiquement sous la responsabilité du chef du service de la police municipale et en qualité d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire, sous l'autorité du Procureur de la République (sous couvert de l'officier de police judiciaire territorialement compétent).

Profil - formation

- Connaissances juridiques et maîtrise des réglementations en vigueur.
- Maîtrise des écrits professionnels et capacités rédactionnelles.
- Sens du service public et qualités relationnelles.
- Être force de proposition pour améliorer la sécurité dans la ville et accroître l'efficacité du service.
- Capacité à porter des armes de catégorie B (armes à impulsion électrique et **armes de poing**) et catégorie D (tonfa, matraque, générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogène).
- Satisfaire aux conditions de recrutement spécifiques au métier de police municipale
- Aptitudes physiques

Spécificités du poste :

- Permis B exigé
- Maîtrise de l'outil informatique et les connaissances juridiques dans le domaine de la sécurité routière, la police administrative et judiciaire.
- Temps de travail : Complet, 36h30 hebdo ouvrant droit à des jours de RTT
- Travail de nuit jusqu'à 03h00 du mardi au samedi

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + I.A.T. + prime annuelle + CNAS + Tickets restaurant

Les candidatures (lettre de candidature + CV) doivent être adressées à :

Madame le Maire de la Ville de Bourg de Péage

Direction des Ressources Humaines

Rue du Docteur Eynard - BP 43

26 301 BOURG DE PEAGE cedex